

CESG souhaite diversifier... (suite)

2

••• auxquels s'ajoute l'événementiel qu'elle compte développer. CESG avait signé plusieurs contrats pour les Jeux Olympiques, notamment sur les sites de la place de la Concorde, du pont Alexandre III, des Invalides, de Roland Garros et de l'Accor Arena. Elle vient par ailleurs de remporter un contrat avec la Fédération Française de Tennis/Roland Garros.

Parmi ses 120 sites clients, on peut citer Chanel, Groupe Richemont, Agence Spatiale Européenne, le fabricant d'arômes Givaudan, le groupe de télécom KDDI, etc.

CESG cherche également à renforcer les synergies commerciales et opérationnelles avec ICTS et les autres activités de Sofinord, en proposant des offres tout en un, cumulant par exemple accueil, sûreté

aéroportuaire, événementiel, surveillance humaine.

« *Nous gardons l'agilité d'une PME tout en bénéficiant de la crédibilité d'un grand groupe* », souligne Thomas Desplanques. CESG — qui signifie Consultants en sécurité générale — est également active dans le transport de valeurs en région parisienne, avec douze collaborateurs effectuant un millier de courses par mois, de même que dans le conseil et l'analyse de risque. Cette dernière activité peut éventuellement faire appel à l'expertise d'ICTS.

Doubler de taille en cinq ans

Employant 1 100 collaborateurs et affichant une rentabilité « *relativement élevée par rapport à la moyenne de la profession* »,

CESG s'est donné pour objectif de doubler de taille en cinq ans, c'est-à-dire d'atteindre 80 M€ en 2028.

Après un CA de 36,4 M€ en 2023, ce qui la positionne au 2^e rang des sociétés de gardiennage selon l'Atlas d'En Toute Sécurité, la société prévoit de revenir à 40 M€ cette année qui était son volume d'activité en 2022. Thomas Desplanques compte sur une croissance de 10% en 2025.

« *Comme nos confrères, nous sentons que le climat des affaires se tend fortement, ce qui est palpable au niveau des prix et de l'exigence croissante des donneurs d'ordre* », affirme-t-il. Une possible suppression des allègements de charges aurait des résultats négatifs très conséquents sur la rentabilité des entreprises de sécurité, ajoute le directeur général. ■

les décideurs

Jean-Marie Gontier, nommé délégué général de la FFMI



La Fédération Française des Métiers de l'Incendie annonce la nomination de Jean-Marie Gontier au poste de délégué général. Avec une carrière en tant qu'officier général, notamment au sein de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris qu'il a commandé, Jean-Marie Gontier apporte à la FFMI « *une expertise éprouvée en management de crise, gestion des organisations et transformation stratégique* », souligne la Fédération.

De plus, il possède une expérience dans la gestion des équipes de secours et de sécurité, ainsi qu'une vision stratégique pour le secteur de l'incendie et de la protection civile en France. Diplômé de l'École de Guerre, titulaire d'un master de Harvard en gestion de crise et auditeur de plusieurs institutions d'études stratégiques comme l'INHESJ, « *il a démontré son engagement à promouvoir l'innovation et l'efficacité dans la sécurité publique et privée* », poursuit l'organisation. Au sein de la FFMI, Jean-Marie Gontier orientera ses actions vers le renforcement des compétences métiers, le développement de partenariats et la valorisation des normes de qualité.

Remise des Oscars

La première apparition publique du nouveau délégué général a eu lieu le 6 novembre, au salon Expoprotection, avec sa remise des traditionnels Oscars de la FFMI.

Dans la catégorie Innovation, deux entreprises ont été primées : Scania pour sa cabine de véhicule incendie certifiée aux normes françaises anti-écrasement et DetectorTesters pour son système d'essais fonctionnels de fumée générant des rapports numériques via une application.

Dans la catégorie Prévention incendie, deux lauréats ont été choisis : Siemens pour une solution de protection autonome pour les équipements sensibles et Ramtech pour un système sans fil pour la sécurité incendie et l'évacuation d'urgence sur les chantiers. ■

vie de la profession

Arrêt prématuré des réseaux 2G et 3G : protestation du GPMSE

Alors que les opérateurs télécoms ont annoncé la fermeture des réseaux 2G et 3G dès la fin 2025 (voir ETS n°795), le GPMSE « *alerte sur les risques sécuritaires de cet arrêt imposé, précipité et décidé sans concertation* ». Selon le GPMSE, à partir d'une étude réalisée par le cabinet Price Waterhouse Cooper auprès de ses adhérents, 700 000 appareils sur les 2 millions d'alarmes installées en France pourraient cesser de fonctionner avec la fermeture de la 2G et de la 3G. Représentant « *un risque sécuritaire majeur pour des millions d'utilisateurs, l'arrêt prématuré de ces réseaux est d'autant plus préoccupant dans un contexte où la France connaît une recrudescence des cambriolages* », souligne le Groupement qui rassemble les sociétés de sécurité électronique. Malgré l'essor de la 4G et de la 5G, « *la 2G et la 3G restent essentielles et connues pour leur fiabilité et leur accessibilité partout sur le territoire* », ajoute l'organisation.

En dépit de plusieurs demandes de dialogue avec les opérateurs télécoms, ceux-ci « *n'ont pas tenu compte des impacts sécuritaires. Seule une intervention du gouvernement pourrait leur faire entendre raison et leur imposer un prolongement des délais de fermeture de ces réseaux. Chez la plupart de nos voisins européens, la 2G fermera à horizon 2030 pour permettre aux entreprises d'assurer une transition technologique sereine et sans risque pour la sécurité de la population* », indique l'organisation patronale.

L'arrêt de ces réseaux implique la mise au rebut de centaines de milliers d'équipements, qui sont encore fonctionnels aujourd'hui, affirme le GPMSE qui saisit le ministre de l'Environnement et celui en charge de l'industrie, afin qu'ils imposent aux opérateurs le prolongement de la 2G jusqu'en 2028 et la 3G jusqu'en 2030. ■